

IOI Plateforme IOI Droits de l'Homme

Initiative pour les défenseur.e.s des droits humains dans le monde

Termes de référence

Etude de cas : Les pratiques d'inclusion et de protection des défenseur.e.s des droits humains dans le secteur de la solidarité et de la coopération internationale

Zone géographique : Afrique

Date limite de soumission des propositions : 08/09/2023

1. Contexte du projet « Initiative Marianne pour les défenseur.e.s des droits humains dans le monde »

Cinq organisations membres de la Plateforme Droits Humains (PDH), composée de vingt-neuf OSC françaises de défense des droits humains, avec son organisation membre Agir ensemble pour les droits humains intervenant comme cheffe de file, mènent pendant trois ans un projet pilote de soutien aux défenseur.e.s des droits humains (DDH) dans dix pays.

Volet international de l'« Initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme » lancée le 10 décembre 2021 par la Présidence de la République française, ce projet entend améliorer la contribution de la France – pouvoirs publics et société civile – à la protection des DDH. Cette protection sera renforcée par des actions de prévention des risques, qu'il s'agisse des risques liés au contexte d'intervention des DDH et à leur environnement de travail comme des risques liés aux faiblesses internes aux réseaux de DDH. Construit comme la première phase d'une action de longue durée, le projet est mis en œuvre dans dix pays (Burkina Faso, Madagascar, Togo, Burundi, Côte d'Ivoire, République du Congo, Liban, Mexique, Cambodge et France). Dans ces pays, il soutient la traduction sur le terrain des engagements de la France en faveur de la protection des DDH et la mobilisation des organisations françaises de la société civile.

L'objectif 1 du projet vise à renforcer l'action des acteurs publics français (représentants du MEAE et de l'AFD en France et dans les pays cibles) et de trois pays cibles (gouvernement, parlementaires, INDH) : Côte d'Ivoire, Madagascar et Togo, pour la protection des DDH.

L'objectif 2 du projet vise à rendre les réseaux de DDH plus inclusifs, durables et effectifs dans l'ensemble des neuf pays cibles. Le projet va permettre aux réseaux de DDH de renforcer leurs capacités administratives et financières et d'élargir leurs champs d'action sur les plans thématique et géographique. D'autre part, le projet entend mettre en place dans les neuf pays cibles des mécanismes de protection de la sécurité physique, psychologique et numérique des DDH.

L'objectif 3 entend favoriser l'intégration de la protection des DDH dans les projets mis en œuvre par les acteurs associatifs français de la solidarité internationale et du développement. Le projet visera les acteurs associatifs français développant l'approche par les droits et favorisera leurs échanges avec la PDH sur la place des DDH dans la mise en œuvre de l'approche par les droits. Enfin, le projet visera les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du volet national de l'« Initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme », qu'il accompagnera dans la préparation à l'accueil et au retour des DDH bénéficiaires de cette initiative.

2. Etude de cas : les pratiques d'inclusion et de protection des DDH dans le secteur de la solidarité et coopération internationale (Zone géographique : Afrique)

2.1 Contexte de l'étude

Dans le cadre de l'objectif 3 du projet, des échanges d'expériences sont organisés entre les ONG françaises de la solidarité internationale et du développement et les ONG droits humains. En complément de ces échanges, une étude de cas sera réalisée par un-e consultant-e.

L'activité "Échanges d'expériences ONG développement-SI et ONG droits humains" :

Cette activité est née du constat que les acteurs de la SI et du développement, lors de la mise en œuvre de leurs activités, ont coutume de travailler avec des partenaires nationaux ou locaux agissant en tant que DDH sur des problématiques liées aux droits économiques, sociaux et culturels. Cependant, ces partenaires ne sont pas formellement reconnus comme DDH ni intégrés de manière optimale aux activités de développement.

Forts de leur expertise en matière de protection des DDH, les membres de la PDH ont l'intention d'organiser 2 ateliers à l'automne 2023 durant lesquels les acteurs du secteur associatif français sont conviés à échanger autour des pratiques d'intégration et de protection des DDH déjà mises en œuvre dans leurs activités à échelle globale, ainsi que celles qui nécessitent encore d'être développées.

Au terme de l'activité, les conclusions des 2 ateliers et l'étude de cas seront partagées auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) français, afin de nourrir la stratégie française "Droits humains et développement". La protection des DDH constitue en effet le 4^{ème} pilier de cette stratégie. Ce partage prendra la forme d'une restitution dans le pays de l'étude de cas, à laquelle seront conviés les ambassades de France, les participants aux ateliers, ainsi que les membres de la PDH. A noter que, le ou la consultant-e ne sera pas impliqué dans l'organisation de cet événement.

Objectifs de l'activité :

- Contribuer à une meilleure identification et une meilleure protection des DDH dans le secteur de la solidarité internationale, afin de lutter contre les attaques, menaces et restrictions de l'espace civique dont ils sont victimes.
- Engager une réflexion commune entre des acteurs associatifs français spécialisés et non spécialisés autour de la question de la protection des DDH.
- Renforcer la coopération entre les ONG françaises de la solidarité internationale et du développement et les ONG droits humains.

L'étude de cas :

Dans le cadre de cette activité, une étude de cas est produite parallèlement aux ateliers. Elle a vocation à identifier les pratiques de protection des DDH déjà mises en place par les ONG de la solidarité internationale et du développement dans un pays cible du projet, ainsi que celles à mettre en place sur la base des recommandations et bonnes pratiques identifiées lors des ateliers.

Le pays cible de l'étude de cas sera choisi par les participants du premier atelier début octobre 2023, parmi la liste suivante : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Burundi, République du Congo, Madagascar, et Togo.

2.2 Objectifs et résultats attendus de la prestation

La personne en charge de la consultance devra travailler en étroite collaboration avec les équipes projets. Il ou elle disposera d'une certaine liberté dans le choix du format de l'étude de cas.

Les attentes sont les suivantes :

- Concevoir et proposer une méthodologie adaptée à l'étude de cas.
- Co-animer les deux ateliers d'échange d'expériences (l'un ayant lieu en présentiel en octobre 2023, l'autre au format distanciel en novembre ou décembre 2023) avec les équipes projets.

- Mener des entretiens individuels avec des membres des ONG participants aux ateliers, lorsque cela est pertinent.
- Mobiliser un réseau d'experts sur le terrain afin de nourrir l'étude de cas.
- Identifier les pratiques d'inclusion et de protection des DDH mises en place par les ONG de la SI et du développement dans le pays cible lorsqu'elles existent, ainsi que les zones où de telles pratiques font défaut.
- Repérer les défis spécifiques relatifs aux DDH auxquels les ONG de la SI et du développement sont confrontées.
- Identifier de meilleures pratiques d'inclusion et de protection des DDH à mettre en place dans le pays cible et élaborer des recommandations en conséquence.

2.3. Livrables attendus

- Une étude de cas consacrée aux pratiques d'inclusion et de protection des DDH dans le secteur de la solidarité et de la coopération internationale, à la fois celles en vigueur et celles à mettre en place, dans un pays cible parmi 6 pays africains.

3. Modalités de la prestation

La réalisation de l'étude se déroulera du **20 septembre 2023 au 6 mai 2024**.

Des points réguliers seront organisés avec le commanditaire de la prestation.

Le ou la consultant.e pourra bénéficier, si besoin, d'une mise en relation avec les ONG de la SI et du développement sur place afin d'appuyer ses recherches.

4. Compétences requises

-Connaissance approfondie :

- des droits humains et de la situation des DDH ;
- des pratiques de protection des DDH ;
- du secteur de la solidarité internationale et du développement

-Discrétion vis-à-vis des actions des OSC agissant dans un domaine sensible ;

-Adhésion à la défense et la protection des droits humains ;

-Pédagogie, diplomatie, aisance relationnelle.

5. Modalités de réponse

Les prestataires intéressé.e.s enverront une proposition constituée des éléments suivants :

- Un CV du ou de la consultant.e ;
- Un exemple d'étude réalisée sur une thématique similaire ;
- Une offre contenant :
 - Une courte description de la compréhension de la mission ;
 - Une méthodologie présentant le contenu de la prestation délivrée, son déroulement et un calendrier de la mission ;
 - Un volet financier succinct qui prend en compte, en les détaillant, les coûts liés à la prestation (honoraires) ;

Le devis ne pourra pas dépasser le montant total de **5 000 euros TTC** pour l'ensemble de la prestation.

Les propositions sont à adresser par mail à l'adresse suivante au plus tard le 08/09/2023 à 18h sous la référence « Etude de cas ONG développement et SI_Initiative pour les DDH » :

projetddh@aedh.org

